



Date, heure :	Lundi 10 novembre 2025 à 19h30
Lieu :	Maison de paroisse à Diesse
Présents :	41 sur 763 paroissiens ayants-droits de vote
Excusés :	Mme xxxxxxxxxxxx, Diesse Mme xxxxxxxxxxxx, Prêles M. xxxxxxxxxxxx, Prêles
Pasteur :	M. xxxxxxxxxxxx
Présidence :	M. xxxxxxxxx, président des assemblées de paroisse
Procès-verbal :	Mme xxxxxxxxxxxx

Ordre du jour :

1.	Accueil, salutations
2.	Nomination de deux scrutateurs / trices
3.	Approuver la fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods

Délibérations :

1.	Accueil, salutations M. xxxxxxxx, président des assemblées, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux paroissiens et paroissiennes présents et les remercie de leur intérêt pour notre communauté. Il constate que la présente assemblée ordinaire de paroisse a été convoquée selon les prescriptions légales et dans les délais. Il propose à l'assemblée Mme xxxxxxxxx comme secrétaire du PV. Le message est donné par notre pasteur xxxxxxxxx en relation avec un pot ayant dans son fond un fruit et termine par une prière. L'assemblée accepte, à l'unanimité, l'ordre du jour.
2.	Nomination de deux scrutateurs / trices Le président des assemblées, M. xxxxxxxx propose les personnes suivantes : - M. xxxxxxxx - M. xxxxxxxx L'assemblée accepte, à l'unanimité, la nomination de MM. xxxxxxxxx et xxxxxxxxx comme scrutateurs.



3. **Approuver la fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods**

Présentation

M. xxxxxxxx, vice-président du Conseil de paroisse rappelle le processus de la fusion avec les principaux changements ainsi que le calendrier et les prochaines étapes.

La fusion sera prononcée, si les deux paroisses (en assemblée simultanément) l'acceptent.

L'entrée en force de la nouvelle paroisse est prévue au 1^{er} janvier 2027.

Discussion

La discussion est ouverte.

Question de M. xxxxxxxxx

De qui vient la demande de la fusion ?

Réponse

La demande vient de la Paroisse de Nods.

Question de Mme xxxxxxxxx

Que devient le pourcentage du poste pastoral de notre pasteur xxxxxxxxx ?

Réponse

Le pourcentage actuel du pasteur de Diesse est de 90 % pour notre paroisse + 10 % à la charge de Nods

Une diminution de 10 % est annoncée pour le 1^{er} janvier 2028 pour la paroisse de Diesse. La paroisse de Nods n'a aucune diminution et reste à 60 %.

Question de Mme xxxxxxxxx

Qui officie à la paroisse de Nods ?

Réponse

Il s'agit de la pasteure Mme xxxxxxxxx à 50 % pour la paroisse de Nods et à un 50 % pour la paroisse de La Neuveville.

Question de Mme xxxxxxxxx

Est-ce que le 80 % de xxxxxxxxx convient ?

Réponse :

Non, mais le pasteur xxxxxxxxx précise que l'Eglise réformée cantonale a mis un budget pour des innovations (spectacle de magie en lien avec la foi) et qu'il a des ressources et espère que le 10 % à la charge de la paroisse de Nods se poursuivra avec la fusion.

Question de Mme xxxxxxxxx

Peut-on garantir ce 10 % de la paroisse de Nods pour notre pasteur en cas de fusion ?

Réponse :

Cette question reste ouverte.

Question de M. xxxxxxxxx

Des cultes seront supprimés et/ou à double ?

Réponse :

Le fonctionnement actuel, à savoir des cultes en communs mais jamais à double.

Question de M. xxxxxxxxx

La fusion veut aussi dire que l'entretien des bâtiments des deux entités ne feront plus qu'un ?

Cette question a-t-elle été étudiée ?

Réponse :

Non mais le nouveau conseil sera attentif à cette question.

Question de M. xxxxxxxxx

Avez-vous établi un budget ?

Réponse

Une projection d'un budget a été faite.



Question de M. xxxxxxxxxx

La quotité des impôts va-t-elle augmentée ?

Réponse :

Oui, une légère augmentation sera nécessaire (actuellement Diesse 0.184 à Nods 0.200)

Question de Mme xxxxxxxxxx

Quels sont les avantages ?

Réponse :

L'avantage prioritaire est le côté administratif avec un seul Conseil. La collaboration est déjà en place et fonctionne bien entre les 2 paroisses.

Question de Mme xxxxxxxxxx

A qui appartient l'Eglise de Nods ?

Réponse :

Elle appartient à la Paroisse de Nods.

Question de M. xxxxxxxxxx

Si on vend, quelle église va disparaître ?

Réponse :

On va faire que cela n'arrive pas.

Le président de l'assemblée de paroisse précise que le scrutin est simultané dans les 2 paroisses. Le contrat de fusion et le Règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique du Plateau seront validés dès le résultat du vote sur la fusion.

Selon l'article 55 alinéa 2, plus que le quart des ayants-droits demande le bulletin secret.

Les scrutateurs distribuent 41 bulletins de vote.

En cas d'égalité de voix selon l'article 56, c'est la voix du président des assemblées qui fait fois.

Décision

41 bulletins distribués

41 bulletins entrés

41 bulletins valables

1 blanc 9 non 31 oui

La fusion est acceptée par notre paroisse par 31 voix contre 10.

Mot de la présidente

Elle remercie infiniment chacun, chacune de s'être déplacé à l'occasion de notre assemblée de paroisse concernant la fusion entre la paroisse de Diesse et de Nods.

Il s'agit d'un sujet important qui nous concerne tous. Comme dit par un paroissien une votation historique.

C'est avec respect que la présidente prend acte, ainsi que le conseil de paroisse de cette décision.

Soyez certains que le conseil fera le maximum afin de continuer à développer notre paroisse sur le plan religieux et social

Le bien-être de tous nos paroissiens nous tient à cœur et l'église doit rester un pilier afin de nous rassembler dans les bons comme dans les mauvais jours.

Mme xxxxxxxxx, déléguée du Synode est satisfaite et tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour ce projet de fusion.



Paroisse réformée
Diesse, Lamboing,
Prêles

**Procès-verbal
de l'Assemblée ordinaire de paroisse
du 10 novembre 2025**

	Le président clos l'assemblée qui se poursuit autour d'un verre.
--	--

L'assemblée est levée à 20h30

Lamboing, le 10 novembre / NR

xxxxxxxxxx
Président des Assemblées de paroisse

xxxxxxxxxx
Secrétaire des procès-verbaux